

## **Modalités spécifiques de l'Épargne Mensuelle Triodos**

L'Épargne Mensuelle Triodos est un compte d'épargne réglementé réservé aux personnes domiciliées en Belgique et âgées de plus de 18 ans. Le compte ne peut être ouvert que via notre site internet et la gestion du compte s'effectue via Internet Banking. Les extraits de compte sont uniquement disponibles en format électronique.

La Banque peut uniquement accorder les avantages de ce compte d'épargne dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- Les seuls versements autorisés sur ce compte d'épargne proviennent d'un ordre permanent mensuel à partir d'un compte à vue d'une autre institution financière.
- Le nombre d'ordres permanents vers votre Épargne Mensuelle Triodos est illimité mais le montant total des versements au cours d'un mois calendrier ne peut pas être supérieur à 500 euros.
- Un client peut disposer de maximum 2 comptes d'Épargne Mensuelle Triodos (un compte individuel et un compte commun).
- L'Épargne Mensuelle Triodos ne peut pas être utilisée dans le cadre d'une garantie locative ou d'une garantie de crédit.

Le respect des conditions précitées constitue une exigence essentielle à l'obtention des avantages de l'Épargne Mensuelle Triodos. Si, suite à un versement, le montant maximum de 500 euros est dépassé au cours d'un mois calendrier, la Banque se réserve le droit de vous retourner le montant intégral de votre versement. Par ailleurs, en cas de non respect de ces conditions, la Banque se réserve également le droit de convertir votre Épargne Mensuelle Triodos en un compte d'épargne Triodos classique.